

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Pagination continue.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC
PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. XIII

MONTRÉAL, DÉCEMBRE 1894

No 8

SOMMAIRE.

100^e Conférence de l'Association des Instituteurs en rapport avec l'Ecole Normale Jacques-Cartier.— ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS : Erection de municipalités scolaires — Nominations diverses, etc.— Rapport du Surintendant de l'Instruction publique, 1893-94— 108^e Conférence de l'Association des Instituteurs en rapport avec l'Ecole Normale Laval.— PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT : Les retenues à l'école primaire (suite)— Composition : *Transmutation de la poésie en prose*; *Lettres de nouvel an*— Dictées d'orthographe usuelle — Phrases à corriger — Exercices de calcul. — LECTURE POUR TOUS : Histoire : *L'invention de la boussole*— Exercices scientifiques— La dynamite — Curiosités littéraires — Géographie : *La capitale de la Chine* — Variétés. — CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — ANNONCES.

100^e Conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Jacques Cartier (Montréal).

Le comité nommé pour s'occuper de la célébration de cette 100^e Conférence, est heureux de pouvoir apprendre dès maintenant aux membres de l'Association et aux lecteurs de ce journal que cette célébration aura lieu le 24 et le 25 janvier prochain, à l'Ecole Normale Jacques-Cartier, rue Sherbrooke-Est.

Il y aura trois séances. La première dans la soirée du 24, et les deux autres le lendemain.

Des professeurs et des personnes en dehors de l'enseignement ont bien voulu

accepter de faire les frais de ces séances, dont le programme sera donné dans la prochaine livraison du journal.

Le comité espère bien que tous les instituteurs de la campagne, comme ceux de la ville, se feront un devoir d'assister à cette Conférence, qui, il y a lieu de le croire, permet d'être des plus intéressantes.

N. BRISEBOIS,
Secrétaire.

Rue St-André, 671.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, en date du 7 novembre courant (1894), de nommer M. Juste Dufour, commissaire d'écoles pour la municipalité de la Grande-Baie, comté de Chicoutimi, en remplacement de M. Pitre Grenon, dont le mandat est expiré.—*Gazette officielle*, 10 novembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'érection de municipalité scolaire.

Détacher de la municipalité de Sainte-Marie, dans le comté de Beauce, les arrondissements Nos 8 et 9, savoir : Depuis le No 700, inclusivement, du cadastre de la paroisse de Sainte-Marie, jusqu'à et y compris le No 779, du dit cadastre, et les former en municipalité scolaire

sous le nom de Saint-Maxime-de-Scott, dans le dit comté ; pour prendre effet le 1er juillet prochain (1895).

GEDEON OUMET,
Surintendant.

Québec, 5 novembre 1894.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 6 novembre courant (1894) de détacher de la municipalité scolaire de Saint-Césaire, dans le comté de Rouville, pour les annexer à celle de Saint-Michel-de-Rougemont, dans le même comté, les lots numéros 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 495, 596 et 597, du cadastre de la paroisse de Saint-Césaire, et ce, pour les fins scolaires.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1895).—*Gazette officielle*, 10 novembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, en date du 13 novembre courant (1894), de nommer MM. Louis Beauchamp et Ferdinand Pépin, fils de Joseph, commissaires d'écoles pour la municipalité de la Rivière-des-Prairies, comté d'Hochelega, en remplacement de MM. Avila Pépin et Joseph Brocher, dont le terme d'office est expiré.—*Gazette officielle*, 17 novembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 9 novembre courant (1894), d'ériger le canton Otis, dans le comté de Chicoutimi, en municipalité scolaire, sous le nom de Saint-Félix-de-Otis.

Cette érection ne devant prendre effet que le premier de juillet prochain (1895).—*Gazette officielle*, 17 novembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 9 novembre courant (1894), d'annexer à la municipalité scolaire du canton Bourget, comté de Chicoutimi, la partie ouest du canton Simard, ne faisant pas actuellement partie de la municipalité de Sainte Anne, comprenant le No 27, du 2e rang du canton Simard, dans le même comté, et tout le territoire à l'ouest jusqu'à la ligne entre les cantons Simard et Bourget.

Cette annexion devant prendre effet le 1er juillet prochain (1895).—*Gazette officielle*, 17 novembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, en date du 16 novembre courant (1894),

de nommer M. Alexandre N. Ouimet, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Romuald-de-Farnham, comté de Missisquoi, en remplacement de M. Ferdinand F. Tarte, absent.—*Gazette officielle*, 24 novembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Détacher de la municipalité de l'Île-Coffin, comté de Gaspé, les lots Nos 37, 38, 39, 40, 41, 42, 44 et 45, et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de la "Grosse-Île," dans le même comté.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1895).—*Gazette officielle*, 24 novembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, en date du 21 novembre dernier (1894), de nommer M. W. Henry Walsh, syndic d'écoles pour la municipalité de Bryson, comté de Pontiac, en remplacement de M. Frédéric C. Derzouche, absent.—*Gazette officielle*, 1er décembre courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 26 novembre dernier (1894), de détacher de la municipalité scolaire de la paroisse de Saint-Tite, dans le comté de Champlain, pour les annexer à celle du village de Saint-Tite, les lots du cadastre de la paroisse de Saint-Tite, depuis et y compris le numéro 311 jusqu'à et y compris le numéro 330, pour les fins scolaires.

Cette annexion ne devant prendre effet que le premier de juillet prochain (1895).—*Gazette officielle*, 1er décembre courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le 1er décembre courant (1894), de faire les nominations suivantes, savoir :

Le révérend M. L.-H. Lavoie, commissaire d'écoles pour la municipalité de Sainte Félicité, comté de Matane, en remplacement du révérend M. A. Prémont.

MM. Antoine Pigeon et Ferdinand Longpré, commissaires d'écoles pour la municipalité de la Côte-Saint-Léonard, comté d'Hochelega.

MM. Damien Rodier et Hubert Bienvenu, commissaires d'écoles de Sainte-Cécile-de-Milton, comté de Shefford, en remplacement de MM. Alphonse Lasnier et Isaïe Flibotte.

M. Timothée Adam, syndic d'écoles pour la municipalité de Saint-André, comté de Bagot, en remplacement du révérend L.-C. Wurtele.—*Gazette officielle*, 7 décembre courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, en date du 5 décembre courant (1894), de nommer M. Hector Lemieux, commissaire d'écoles pour la ville de Chicoutimi, comté de Chicoutimi, en remplacement de feu Georges Olivier Toussignant.—*Gazette officielle*, 15 décembre courant.

Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec pour l'année 1893-94.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUÉBEC, 3 novembre 1894.

L'honorable L.-P. PELLETIER,
Secrétaire de la Province.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel pour l'année scolaire terminée le 30 juin 1894.

* * *

Je constate chaque année une augmentation graduelle dans le nombre des municipalités scolaires, due pour une partie à l'établissement de nouvelles paroisses dans les districts ruraux et pour une autre à la subdivision des anciennes municipalités. Cette subdivision, en diminuant l'étendue de la municipalité scolaire, permet aux commissaires d'écoles une surveillance plus facile et plus active des écoles sous leur contrôle.

Il y a aussi augmentation, d'année en année, dans le nombre des maisons d'école. Celles construites par les municipalités scolaires sont généralement bien faites et conformes aux règlements préparés par les comités du conseil de l'Instruction publique.

Ces règlements pourvoient à ce que la maison d'école soit isolée autant que possible, qu'elle soit sur un terrain sec, élevé, pourvu d'eau de bonne qualité et

suffisamment éloigné des marais et des cimetières, et qu'elle soit d'une grandeur suffisante pour permettre aux enfants qui la fréquentent d'être à l'aise et de respirer l'air pur.

Les municipalités ne construisent aucune école sans en soumettre le plan et le devis à l'approbation du surintendant de l'Instruction publique, qui ne les approuve que dans le cas où ils sont conformes aux règlements des comités du conseil de l'Instruction publique.

Le comité catholique a, une fois de plus, démontré l'importance qu'il attache au choix d'un site convenable pour la maison d'école, en adoptant, à sa dernière séance, la résolution suivante :

“Aucun emplacement sur lequel on se propose de construire une maison d'école ne sera acquis par les commissaires ou syndics d'écoles avant qu'ils n'aient obtenu du bureau provincial d'hygiène un certificat établissant que tel emplacement est approprié à cette fin, si M. le Surintendant de l'Instruction publique juge qu'il existe quelque doute à ce sujet.”

Voici le tableau indiquant le nombre des municipalités et celui des maisons d'école de la province :

Municipalités sous contrôle des commissaires ou des syndics catholiques	953
Municipalités sous contrôle des commissaires ou des syndics protestants	293
Total des municipalités,.....	1,246
Maisons d'école en pierre.....	253
“ en briques.....	309
“ en bois.....	4,910
Total.....	5,472
Maisons appartenant à la municipalité.....	4,779
Maisons louées.....	459
Maisons employées pour les écoles indépendantes.	234
Total.....	5,472

Les bulletins statistiques des inspecteurs d'écoles et les rapports spéciaux de quelques institutions indépendantes établissent qu'il y a dans la province 5,697 écoles et, en comparant ce nombre avec celui que donne le recensement de 1891, comme étant la population totale de la province, je trouve qu'il y a une école pour 261 personnes.

La statistique de mon département, publiée à l'appendice N° V de ce rapport, fait voir ces écoles, d'abord comme écoles catholiques ou protestantes, puis, comme écoles élémentaires ou supérieures, et, enfin, comme écoles sous le contrôle des municipalités scolaires ou indépendantes de ce contrôle.

La population catholique de la province soutient 4,727 écoles, qui font une école pour 273 personnes, et les protestants ont 955 écoles, représentant une école pour 206 personnes, d'après le recensement de 1891.

Les écoles élémentaires sont au nombre de 5,004, et il y a, dans la province, 678 écoles supérieures. Celles-ci comprennent les écoles modèles, les académies, les collèges et les universités. Il y a, de plus, 15 écoles spéciales qui sont celles sous le contrôle du conseil des arts et

manufactures, les écoles des sourds-muets, les écoles d'agriculture, une école de laiterie et une école ménagère agricole pour les jeunes filles.

Le nombre total des écoles sous le contrôle des municipalités scolaires est de 5,328, et celui des écoles indépendantes de ce contrôle est de 369.

Je dois dire ici que la statistique des écoles indépendantes n'est pas aussi complète qu'elle devrait être. Il y a un certain nombre de ces écoles, celles qui ne sont pas subventionnées, surtout dans les cités et les villes, sur lesquelles je ne puis avoir aucun renseignement statistique. Elles ne sont pas tenues de recevoir l'inspecteur et, en conséquence, celui-ci ne les visite pas et n'en fait aucune mention dans ses bulletins. On devrait pourvoir au moyen d'obtenir la statistique de ces écoles, celle au moins concernant le nombre d'élèves et le cours d'études. Je dois ajouter que, sans la statistique des écoles indépendantes non subventionnées, qui sont en grand nombre, il y a impossibilité de déterminer sûrement les progrès et le mouvement de l'instruction publique dans la province.

Le tableau suivant indique le nombre des différentes écoles de la province :

ÉCOLES CATHOLIQUES.	Sous le contrôle des municipalités.	Indépendantes.	Élémen-taires.	Supérieures.	Totaux.
Ecoles élémentaires.....	4026	100	4126	4126
Ecoles modèles.....	} 363	214	{	454	454
Académies.....				123	123
Ecoles normales.....	2	2	2
Collèges classiques.....	17	17	17
Universités.....	2	2	2
Ecoles des sourds-muets et des aveugles.....	3	3	3
Totaux.....	4389	338	4126	601	4727
ÉCOLES PROTESTANTES.					
Ecoles élémentaires.....	872	6	878	878
Ecoles modèles.....	47	47	47
Académies.....	20	20	20
Ecole normale.....	1	1	1
Collèges affiliés aux universités.....	6	6	6
Universités.....	2	2	2
Ecoles des sourds-muets et des aveugles.....	1	1	1
Totaux.....	939	16	878	77	955
Ecoles des arts et manufactures.....	9	9
Ecoles d'agriculture et de laiterie.....	6	6
Grands totaux des écoles.....	5328	369	5004	678	5697

* *

Le grand total des élèves inscrits dans les écoles de la province est de 284,047 et la présence moyenne des élèves à l'école est de 214,960, ce qui fait 50 élèves par école et une moyenne de la présence d'environ 38 élèves.

Les écoles catholiques ont été fréquentées par 246,659 élèves catholiques et aussi par 1291 élèves protestants.

Les écoles protestantes ont inscrit 32,092 élèves protestants et aussi 2,699 élèves catholiques. Ces élèves catholiques se recrutent un peu partout dans les différents comtés de la province, et se trouvent, en grande partie, dans les écoles élémentaires.

Les élèves d'origine française qui apprennent la langue anglaise sont au nombre de 48,253, et ceux d'origine anglaise qui apprennent la langue française sont au nombre de 18,542.

Les programmes d'études déterminés par les comités du conseil de l'instruction publique sont suivis par 274,915 élèves.

Dans les écoles publiques de la province 49,245 élèves étudient l'agriculture.

Il est vrai que le cours d'agriculture suivi dans ces écoles n'est pas très étendu, mais il a son importance, en ce qu'il développe chez l'élève le goût pour cet art, un des plus utiles et des plus importants, et qui devrait être enseigné dans toutes les écoles de la province.

Afin d'encourager cette étude, je prie le gouvernement de vouloir bien adresser gratuitement, à chaque école publique le *Journal d'Agriculture* publié dans les deux langues. Ce journal, bien qu'il ait une circulation de 43,000 exemplaires,

n'est cependant pas encore assez répandu dans nos campagnes. C'est en l'introduisant dans l'école que l'on parviendra à l'introduire, par l'entremise des élèves, chez tous les cultivateurs de la province.

A l'école les questions agricoles traitées dans le journal seraient expliquées et commentées par l'instituteur ou l'institutrice et les principaux élèves, au point de vue des intérêts agricoles de la paroisse; il résulterait de ces conférences une somme de bien considérable tant pour les élèves que pour les parents auxquels seraient rapportées les citations du journal et les opinions émises par l'instituteur.

Il serait facile, je crois, de joindre la pratique à la théorie agricole que je viens de mentionner, en donnant aux élèves l'usage d'un jardin pour y cultiver les légumes et les fruits. Ou bien encore, l'instituteur pourrait, aux jours de congé ou après la classe, conduire ses élèves sur la ferme la mieux tenue de la paroisse, pour y constater la mise en pratique de la théorie agricole qu'ils auraient apprise.

Les écoles spéciales d'agriculture, qui sont celles de l'Assomption, de Ste-Anne, d'Oka et de Compton, ont été fréquentées par 84 élèves, dans le cours de l'année terminée le 30 juin dernier. L'école de laiterie de St-Hyacinthe a reçu 268 élèves. L'école ménagère agricole de Roberval n'a pas fait connaître le nombre de ses élèves..

Les tableaux suivants font voir le nombre d'élèves dans les différentes catégories d'écoles et dans chaque année des cours d'études, et la classification des élèves d'après leur langue maternelle :

Elèves dans les différentes catégories d'écoles.	Garçons.	Filles.	Catholiques.	Protestants.	TOTAL.	Assistance moyenne des élèves
<i>Dans les écoles catholiques :</i>						
Elémentaires.....	81,080	84,278	164,684	674	165,358	118,078
Modèles et académiques.....	37,468	38,508	75,361	615	75,976	63,787
Collèges classiques.....	5,382	5,382	5,382	5,289
Ecoles normales et écoles annexées.....	346	199	543	2	545	520
Université Laval.....	211	211	211	200
Ecoles des sourds-muets et des aveugles....	189	289	478	478	478
Totaux.....	124,676	123,274	246,659	1,291	247,950	188,352
<i>Dans les écoles protestantes :</i>						
Elémentaires.....	13,202	12,773	2,311	23,664	25,975	18,708
Modèles et académiques.....	3,923	3,683	388	7,218	7,606	5,570
Collèges affiliés aux universités.....	101	13	114	114	100
Universités Bishop et McGill.....	927	123	1,050	1,050	900
Ecole des sourds-muets.....	46	46	46
Totaux.....	18,199	16,592	2,699	32,092	34,791	25,324
Ecoles des arts et manufactures.....	954	944
Ecoles d'agriculture et de laiterie.....	352	340
Grands totaux	142,875	139,866	249,358	33,383	284,047	214,960
<i>Elèves dans les différentes années du cours d'étude.</i>						
	Dans les écoles élémentaires catholiques.	Dans les écoles élémentaires protestantes.	Dans les écoles modèles et les académiques catholiques.	Dans les écoles modèles et les académiques protestantes.	Totaux dans les écoles élémentaires.	Totaux dans les écoles modèles et les académiques.
Cours élémentaire, 1ère année.....	80,127
" 2ème "	56,072
" 3ème "	35,337
" 4ème "	18,288
Cours modèle	1,709	65,591
Cours élémentaire.....	8,439
Cours modèle, 1ère année.....	5,394
" 2ème "	2,517
Cours académique, 1ère année.....	1,441
" 2ème "
Totaux.....	191,533	83,382
Elèves français apprenant la langue anglaise.....	13,133	1,477	33,341	302
Elèves anglais apprenant la langue française.....	2,511	7,455	4,816	3,760

Classification des élèves d'après leur langue maternelle.	Français.	Anglais.	Totaux.
Elèves des écoles élémentaires catholiques.....	159,188	6,170	165,358
“ “ “ protestantes.....	2,887	23,088	25,975
“ “ modèles et des académies catholiques.....	69,052	6,924	75,976
“ “ “ “ protestantes.....	245	7,361	7,606
Totaux.....	231,372	43,543	274,915

N.-B.—Il y a de plus dans les écoles normales, les collèges, les universités et les écoles spéciales, 9,132 élèves dont la classification n'est pas donnée.

* * *

Les instituteurs laïcs sont au nombre de 395, dont 284 catholiques et 111 protestants.

Il y a 53 instituteurs laïcs non brevetés dans les écoles catholiques, et 8 dans les écoles protestantes..

La moyenne des traitements des instituteurs brevetés dans les écoles modèles et les académies catholiques est \$477.00, et, dans les écoles modèles et les académies protestantes, cette moyenne est de \$786.00.

Les institutrices laïques sont au nombre de 5,353, dont 4,224 catholiques et 1.129 protestantes.

946 institutrices non brevetés enseignent dans les écoles catholiques, et 73 non brevetées enseignent dans les écoles protestantes. Il y a donc, en total, 1,019 institutrices non brevetées dans les écoles de la province.

Le nombre, comparativement énorme, d'institutrices non brevetées dans nos écoles tend à diminuer chaque année, sous l'effet des règlements des comités du conseil de l'instruction publique. Ainsi cette année, il y a eu dans ce nombre une diminution de 63 sur celui de l'année dernière qui était de 1082.

Le comité catholique, à sa dernière séance, a adopté une résolution à l'effet d'obliger les institutrices et les instituteurs non diplômés à signer un écrit par lequel ils s'engagent à subir un examen à la plus prochaine réunion du bureau

des examinateurs, et, à l'avenir, l'autorisation d'enseigner sans diplôme dans les écoles catholiques ne sera accordée que dans le cas où l'instituteur ou l'institutrice se sera conformé à cette résolution du comité catholique.

La moyenne des traitements annuels des institutrices brevetées dans les écoles élémentaires catholiques est de \$106,00, et, dans les écoles élémentaires protestantes, elle est de \$185.00. Dans les écoles modèles et les académies catholiques, cette moyenne est \$140.00, et, dans les écoles modèles et les académies protestantes, elle est de \$306.00.

Avec de pareils traitements, surtout dans les écoles catholiques, il n'est pas étonnant que le brevet d'institutrice soit si peu recherché et qu'il y ait dans l'enseignement plus de mille institutrices non brevetées. Ces traitements éloignent très souvent de l'enseignement les sujets les plus capables qui n'y trouvent aucun encouragement, pas même quelquefois la nourriture et l'entretien d'une manière convenable. Dans ces conditions, l'enseignement est pour un bon nombre d'instituteurs et d'institutrices un pis aller, dont ils se débarrassent à la première occasion qui leur paraît favorable.

J'ai eu l'honneur, l'année dernière, d'attirer votre attention sur une résolution adoptée par le comité catholique du conseil de l'instruction publique, à l'effet d'accorder une gratification aux instituteurs qui auraient obtenu les meilleurs

résultats dans l'enseignement. Je me suis joint au comité catholique pour recommander qu'une somme suffisante fût mise à sa disposition pour cette fin. Je renouvelle ma demande, cette année, et je prie le gouvernement d'accorder cette gratification qui, j'en suis sûr, relèverait le niveau de nos écoles en stimulant le zèle et en améliorant la position de l'instituteur. L'Etat, jusqu'à présent, n'a pas aidé sérieusement l'instituteur et celui-ci n'a guère profité des subventions accordées aux écoles publiques de-

puis leur établissement. Ces subventions n'ont servi qu'à aider les contribuables et à faciliter l'établissement des écoles, et la plupart des municipalités n'ont pas su apprécier les services que l'instituteur leur a rendus et ne l'ont pas en conséquence rétribué d'une manière convenable.

Voici maintenant les tableaux indiquant le nombre des instituteurs et institutrices et les traitements qui leur ont été accordés.

RÉSUMÉ STATISTIQUE INDIQUANT LE NOMBRE DES INSTITUTEURS ET DES INSTITUTEURICES RELIGIEUX.

Membres du clergé catholique.....	448
Religieux.....	606
Religieuses.....	2,282
Total.....	3,336

RÉSUMÉ STATISTIQUE INDIQUANT LE NOMBRE DES INSTITUTEURS ET DES INSTITUTRICES LAÏCS.

INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES.	Brevetés et non brevetés.	Nombre.	Total des traitements.	Moyenne des traitements.
			\$ c.	\$ cts.
Instituteurs laïcs dans les écoles catholiques :				
Dans les écoles élémentaires, instituteurs brevetés....		58	13,456 00	232 00
Dans les écoles élémentaires, instituteurs non brevetés.....		13	2,886 00	222 00
Dans les écoles modèles et académiques, instituteurs brevetés.....		173	82,531 00	477 00
Dans les écoles modèles et académiques, instituteurs non brevetés.....		40	10,640 00	266 00
Ayant le brevet d'une école normale.....	99			
do d'un bureau d'examineurs.....	132			
Non brevetés.....	53			
Instituteurs laïcs dans les écoles protestantes :				
Dans les écoles élémentaires, instituteurs brevetés.....		36	23,076 00	641 00
Dans les écoles élémentaires, instituteurs non brevetés.....		3	1,476 00	492, 00
Dans les écoles modèles et académiques instituteurs brevetés.....		64	50,304 00	786 00
Dans les écoles modèles et académiques instituteurs non brevetés.....		8	4,904 00	613 00
Ayant le brevet d'une école normale.....	36			
do d'un bureau d'examineurs.....	67			
Non brevetés.....	8			
Institutrices laïques dans les écoles catholiques :				
Dans les écoles élémentaires, institutrices brevetées....		3,024	320,544 00	106 00
Dans les écoles élémentaires, institutrices non brevetées.....		871	78,390 00	90 00
Dans les écoles modèles et académiques institutrices brevetées.....		254	35,560 00	140 00
Dans les écoles modèles et académiques, institutrices non brevetées.....		75	6,600 00	80 00
Ayant le brevet d'une école normale.....	202			
do d'un bureau d'examineurs.....	3,076			
Non brevetées.....	946			
Institutrices laïques dans les écoles protestantes :				
Dans les écoles élémentaires, institutrices brevetées....		884	163,540 00	185 00
Dans les écoles élémentaires, institutrices non brevetées.....		65	8,905 00	137 00
Dans les écoles modèles et académiques, institutrices brevetées.....		172	52,460 00	305 00
Dans les écoles modèles et académiques, institutrices non brevetées.....		8	9,032 00	1,129 00
Ayant le brevet d'une école normale.....	428			
do d'un bureau d'examineurs.....	628			
Non brevetées.....	73			
	5,748	5,748	863,704 00	150 00
Professeurs laïcs enseignant dans les universités, les écoles normales, les collèges affiliés prtceants et les écoles spéciales.....				
	308			
Grand total des professeurs laïcs.....	6,056			

* * *

La subvention aux écoles publiques est, depuis plusieurs années, de \$160,000; avec une réduction de cinq pour cent en faveur des écoles catholiques des sourds-muets et des aveugles.

La subvention ainsi réduite n'excède pas celle qui était accordée aux écoles publiques il y a vingt ans. Cependant le nombre des écoles et celui des élèves ont augmenté d'une manière considérable depuis 1874, et un grand nombre de municipalités nouvelles ont été érigées. Il en résulte que la part de chaque municipalité et de chaque école, dans la subvention, est beaucoup moindre qu'elle n'était il y a vingt ans, et que, dans un grand nombre de cas, cette diminution nuit au progrès de l'instruction publique.

Je demande, en conséquence, que la subvention accordée aux écoles publiques soit élevée au chiffre de \$200,000.00.

* * *

Il existe deux fonds de pensions pour le soutien des fonctionnaires retirés de l'enseignement, soit pour cause d'âge ou pour cause de maladie grave.

Le plus ancien fonds fut établi en 1856. Il est soutenu par une subvention législative annuelle de huit mille piastres, distribuée à 147 pensionnaires en proportion du nombre d'années pendant lesquelles ils ont enseigné et pour lesquelles ils ont payé une contribution annuelle volontaire de quatre piastres. Ce fonds disparaîtra avec le dernier des pensionnaires actuels. Depuis 1880, aucun nouveau fonctionnaire n'a été admis à contribuer à ce fonds.

Le nouveau fonds de pensions fut établi en 1880, par un acte de la législature de Québec. La contribution à ce fonds est obligatoire pour les institutrices et les instituteurs laïcs munis d'un brevet de capacité.

Pour avoir droit à une pension sur ce fonds, il faut avoir atteint l'âge de

cinquante-six ans. Cependant le fonctionnaire moins âgé peut obtenir une pension, après dix ans de services, s'il est dans l'impossibilité complète d'enseigner pour cause de maladie.

Ce fonds a un revenu capital, accumulé depuis 1880, de \$178,184.04; ce capital ne peut être employé au paiement des pensions, il est déposé entre les mains du Trésorier de la province et porte intérêt à cinq pour cent.

Le revenu de ce fonds, disponible pour le paiement des pensions, dans lequel tombe l'intérêt que je viens de mentionner, s'est élevé, cette année, à la somme de \$30,309.11, et la dépense a été de \$33,011.58 laissant un déficit de \$2,701.87.

Pour combler ce déficit, il a fallu prendre sur les surplus accumulés de 1887 à 1891, pendant la période où les pensions étaient en moins grand nombre qu'elles ne le sont aujourd'hui. Ces surplus n'appartiennent pas au capital. Ils avaient atteint, en 1891, la somme totale de \$25,513.86; depuis, ils ont dû rencontrer le déficit de 1892, la somme de \$1,666.08; celui de 1893, la somme \$3,042.82, et enfin, celui de la présente année, au montant de \$2,701.87. Il n'y a plus que \$18,102.79 dans ce fonds de réserve.

Trois cent soixante et seize pensionnaires ont participé à ce fonds, pendant l'année scolaire terminée le 30 juin dernier. Le montant des pensions qu'ils ont reçues est de \$32,751.23.

Ce fonds de pensions est administré avec beaucoup d'économie par une commission composée en partie d'instituteurs, dont les dépenses d'administration ont été, cette année, de \$258.75.

Il est bien regrettable que les revenus de ce fonds ne soient pas plus considérables et ne soient guère susceptibles d'augmentation. Il me semble que la subvention de mille piastres que la Législature de Québec accorde à ce fonds devrait être augmentée de manière à

faire disparaître les déficits qui ont existé depuis trois ans et à préserver pour l'avenir le surplus de \$18,102.79 qui est encore disponible pour le paiement des pensions.

Le tableau suivant indique le nombre de pensionnaires, le montant et la moyenne des pensions qu'ils ont reçues :

PENSIONNAIRES.	Nombre.	Total des pensions.		Moyenne des pensions.	
		\$	cts.	\$	cts.
Agés de 56 ans et au-dessus.....	132	22,442	20	170	01
" moins de 56 ans.....	232	9,138	39	39	39
Veuves de fonctionnaires.....	12	1,170	64	97	55
Totaux.....	376	32,751	23	87	10
Hommes.....	83	18,169	94	218	91
Femmes.....	281	13,410	65	47	72
Veuves.....	12	1,170	64	97	55
Totaux.....	376	32,751	23	87	10

* * *

Des conférences pédagogiques pour les instituteurs protestants ont été tenues, dans la première semaine du mois de juillet 1893, à trois endroits différents: Lennoxville, Cowansville et Inverness. Elles étaient sous la direction du Principal de l'école normale McGill et du Secrétaire anglais du département de l'instruction publique.

Les conférenciers dont les noms suivent y ont pris part : à Lennoxville, M. G. W. Parmelee, B. A., et M. R. J. Hewton, M. A.; à Cowansville, Rév. E. J. Rexford, B. A., M. J. M. Harper et Rév. M. Taylor, inspecteur d'écoles; à Inverness, le professeur Kneeland, M. A., et M. J. Parker, B. A., inspecteur d'écoles. L'on a d'autant plus apprécié les services du Rév. M. Rexford qu'il n'était pas tenu d'assister à ces conférences.

Elles ont duré une semaine et elles ont été régulièrement suivies par 192 instituteurs et institutrices. Ce nombre, quoiqu'un peu moindre que celui des années précédentes, peut être considéré comme satisfaisant, vu que plusieurs d'entre eux avaient déjà suivi ces conférences pendant les trois années requises pour obtenir un certificat, vu aussi les

dépenses qu'ils doivent encourir pour assister à ces conférences, à la fin d'une longue année de travaux scolaires.

L'on estime, d'une manière approximative, à trente-cinq pour cent le nombre des institutrices et des instituteurs protestants qui jusqu'à présent ont suivi ces conférences et qui n'avaient aucunes connaissances pédagogiques.

A Lennoxville, les beaux édifices du collège Bishop ont été de nouveau généreusement mis à la disposition des instituteurs et institutrices qui y ont été reçus en payant simplement le coût de leur nourriture.

* * *

Le bureau central des examinateurs protestants a fait le rapport suivant :

CANDIDATS.

Hommes	38
Femmes	275
	313
Pour le brevet d'académie, 1ère classe....	1
" " " 2e classe.....	10
Pour le brevet d'école modèle, 1ère classe.	1
" " " 2e classe.....	98
Pour le brevet d'école élémentaire, 1ère classe.....	8
Pour le brevet d'école élémentaire, 2e classe.....	195
	313

Candidats pour le brevet d'école élémentaire qui ont subi leur examen sur le français, l'algèbre et la géométrie, en addition au cours ordinaire..... 136
 Candidats pour le brevet d'école élémentaire qui n'avaient manqué que deux matières dans les examens antérieurs..... 34
 Candidats qui n'ont obtenu aucun brevet..... 47

Brevets accordés :

Pour académie, 1ère classe..... 1
 " " 2e classe..... 4
 Pour école modèle, 1ère classe..... 1
 " " 2e classe..... 49
 Pour école élémentaire, 1ère classe..... 8
 " " 2e "..... 119
 " " 3e "..... 56
 " " 4e "..... 28

313

Candidats pour le brevet d'école modèle qui n'ont obtenu qu'un brevet d'école élémentaire..... 33
 Candidats pour le brevet d'académie qui n'ont qu'un brevet d'école élémentaire..... 2
 Candidat pour le brevet d'académie qui n'a obtenu qu'un brevet d'école modèle..... 1

* * *

Les procès-verbaux des comités catholique et protestant du conseil de l'instruction publique se trouvent à l'appendice numéro VII de ce rapport.

J'ai l'honneur d'être,
 Monsieur le Ministre,
 Votre très obéissant serviteur,

GÉDEON QUIMET,
Surintendant.

Cent-huitième réunion des instituteurs de la circonscription de l'Ecole normale Laval, tenue le 29 septembre 1894.

Etaient présents : M. C.-J. Magnan, président de l'association ; M. l'abbé Th.-G. Rouleau, ptre, principal de l'Ecole normale Laval ; M. l'abbé A. Caron, assistant-principal ; M. M.-B. Lippens et G. Guay, inspecteurs d'écoles ; MM. F.-X. Toussaint et J.-B. Cloutier, anciens professeurs à l'Ecole normale Laval ; MM. N. Lacasse, J. Létourneau, J. Ahern, C.

Lefèvre, D. Frève, P. Provençal, N. Tremblay, E. Gagnon, C. Renaud, H. Simard, A. Simard, L. Bergeron, J. Donaldson, Ed. Boily, J. Degagné, A. Deléglise, A. Guimond, M. Côté, O. Goulet, P. Enright MM. les abbés Filteau et Mercier, maîtres-d'études, et les élèves-maîtres de l'Ecole normale.

Le procès-verbal de la dernière conférence est lu et adopté, après quelques remarques de M. Lacasse qui se déclare en faveur de l'écriture penchée et contre tout changement.

M. J. Ahern demande que le programme de la séance soit changé afin de discuter les amendements proposés à la loi du fonds de pensions. Vu l'importance du sujet, et la possibilité que certains membres du corps enseignant, présents à la séance du matin, soient absents dans l'après-midi, la demande est agréée.

Le comité chargé de s'occuper de la loi du fonds de retraite des fonctionnaires de l'enseignement primaire présente alors le rapport qui suit :

" Le comité permanent chargé de s'occuper du fonds de pensions des fonctionnaires de l'enseignement primaire a l'honneur de faire le rapport suivant :

La première séance du comité eut lieu le 23 du courant, à l'Ecole normale Laval. A cette séance furent présents :

Messieurs C.-J. Magnan, Nap. Lacasse, J.-Bte Cloutier, J.-D. Frève et J. Ahern. M. Magnan fut élu président et M. Ahern secrétaire.

Il fut résolu à l'unanimité :

1° De ne pas appuyer l'amendement à l'art. 2241, proposé par la commission administrative.

Cet amendement se lit comme suit :

" Amender l'article 2241, des S. R. P. Q., en retranchant dans le dernier paragraphe, tous les mots après *retenue*."

En ce faisant votre comité se trouve

d'accord avec l'association de nos confrères de Montréal.

2° De ne pas appuyer l'amendement suivant de l'association de nos confrères de Montréal :

“ Tout fonctionnaire de l'enseignement primaire doit payer sa retenue au “ fonds de pensions ” tant que le dit fonctionnaire enseigne.”

3° De ne pas appuyer l'amendement à l'art. 2243, proposé par la commission administrative et appuyé par l'association de Montréal.

Cet amendement se lit comme suit :

“ Retrancher dans l'article 2243 les mots “ quel que soit son âge, ” et les remplacer par les suivants : “ Qui a atteint l'âge de 28 ans.”

4° De ne pas appuyer l'amendement à l'art. 2244 proposé par la commission administrative et appuyé par l'association des instituteurs de Montréal, mais de proposer qu'on amende l'amendement en retranchant :

“ La commission administrative pourra employer un médecin pour aider à reviser ces certificats et juger des cas douteux.”

L'amendement de la commission administrative se lit comme suit : “ En cas de retraite pour cause d'affaiblissement de santé ou de maladie grave, ces infirmités et leurs causes sont constatées au moyen d'un certificat du médecin qui a soigné le fonctionnaire.”

“ La commission administrative pourra employer un médecin pour aider à reviser ces certificats et juger des cas douteux.”

5° D'appuyer les propositions suivantes faites par la commission administrative et approuvées par l'association des instituteurs de Montréal :

a.—Remplacer l'article 2245 par le suivant : “ 2245. Le certificat prescrit par l'article précédent doit être attesté conformément aux dispositions du cha-

pitre 141 des statuts révisés du Canada, concernant les serments extra-judiciaires.”

b.—Remplacer l'article 2255 par le suivant : “ 2255. La veuve n'est pas admise à payer la retenue que son mari aurait négligé de verser au fonds de pensions.”

c.—6° Ajouter à la fin de l'article 2264 les mots suivants : “ Cette balance portera le même intérêt que le fonds capitalisé.”

d.—Remplacer l'article 2266 par le suivant : “ 2266. Le fonds de pension créé par l'acte du 22 décembre 1856 (19-20 Vict., chap. 14, s. 7), sera administré par la commission administrative du fonds de pensions des fonctionnaires de l'enseignement primaire. Les pensions accordées sur ce fonds n'excéderont pas quatre piastres par année d'enseignement, c'est-à-dire, le montant de la contribution qui a été payée, et la partie du dit fonds qui sera de temps à autre libérée par le décès des pensionnaires sera versée dans le fonds de pensions créé par la présente loi, de manière à ce que tout soit ainsi versé quand décèdera le dernier de ces pensionnaires.”

6° De ne pas appuyer les amendements suivants aux articles 2253 et 2258 proposés par la commission administrative et désapprouvés par l'association des instituteurs de Montréal.

Cet amendement se lit comme suit :

“ Qu'à la suite des mots “ trois premières années ” qui se trouvent dans les articles 2253 et 2258 des S. R. P. Q., les mots suivants soient ajoutés : “ pourvu qu'aucune déduction ne soit faite sur la pension d'un officier de l'instruction primaire qui a dépassé l'âge de cinquante-neuf ans.”

7° De ne pas appuyer les amendements suivants suggérés par M. Archambault et désapprouvés par l'association des instituteurs de Montréal.

1° Retrancher les articles 2253 et 2258 des S. R. P. Q., et les remplacer par le suivant :

“ 2258. Tout fonctionnaire qui aurait négligé de payer, pour lui ou pour sa femme, la retenue de deux pour cent, sur ses années de service, pourra payer cette retenue, avant le premier janvier 1896, en y ajoutant l'intérêt que la dite retenue aurait produit si elle eût été versée au fonds de pensions aux époques déterminées par la loi ; mais aucun intérêt ne sera compté pour les années antérieures au premier juillet 1880.”

“ Les retenues faites sur des fonctionnaires, aux termes des articles 2253 et 2258, seront remboursés sans intérêt, à même les fonds capitalisés.”

2° “ Amender l'article 2257 en retranchant les mots “ 24 juillet 1880,” si les versements ont été faits “ avant le ” et en remplaçant 1887 par 1896.”

3° “ Faire précéder la formule du certificat de médecin d'une série de questions générales ou particulières, lesquelles seront préparées par le médecin qui sera choisi par la commission administrative de manière à lui permettre de juger des causes pour lesquelles le fonctionnaire demande une pension.”

J. AHERN.

Secrétaire du comité permanent chargé de s'occuper du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire.”

M. le président propose que M. D. Frève fasse partie du comité du fonds de retraite. Adopté.

L'association trouve singulier que la commission administrative du fonds de pension propose des amendements à la loi de retraite sans consulter les membres des conférences pédagogiques. Elle regrette aussi que son délégué ne lui fasse pas connaître suffisamment ce qui se passe aux réunions de la susdite commission.

M. le secrétaire donne communication de la réponse à la lettre qu'il avait été prié d'adresser au secrétaire de la commission administrative du fonds de retraite des fonctionnaires de l'enseignement primaire, demandant pourquoi le rapport de la commission avait été publié dans un journal de Montréal, et qu'on n'en avait pas eu de nouvelles à Québec.

Voici en substance ce que contient la lettre de M. Couillard :

“ Le secrétaire de la commission administrative du fonds de pensions des instituteurs n'a envoyé à personne le rapport officiel de la dernière séance de la dite commission. A la demande de M. Archambault, il a remis à ce dernier des notes relatives à la séance ci-haut mentionnée. Voilà tout.”

Après lecture de cette lettre, M. Ahern demande comment il se fait que la copie du rapport donnée à M. U.-E. Archambault ait été soumise aux instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier, tandis que M. Prémont, notre délégué, nous a dit à une séance antérieure qu'il ne pouvait en parler avant que la commission se fût prononcée, alléguant qu'un engagement avec M. Archambault, de ne rien dire à ce sujet pour le moment, l'empêchait d'en dire plus long.

Plusieurs instituteurs parlent énergiquement contre le système jusqu'ici suivi par la commission administrative, système qui consiste à soumettre des amendements au comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, sans les avoir préalablement fait connaître aux associations d'instituteurs.

A la suite de cette discussion, il est proposé par M. Frève, appuyé par M. Provençal : “ Que tout amendement proposé à la loi du fonds de pensions soit communiqué directement aux associations et que la commission administra-

tion s'en tienne à ce que lui dicte la loi." Adopté.

De plus, la conférence est d'avis que tous les amendements à la dite loi devraient *originer* dans les associations d'instituteurs de Québec et de Montréal. Elle se déclare aussi très heureuse de constater que le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, se rendant à la demande de la conférence de Montréal, ait refusé à sa dernière réunion de discuter les amendements énumérés plus haut, avant que les instituteurs se soient prononcés sur cet important sujet.

M. Lefèvre, obligé de s'absenter avant la clôture de la séance, remet à la fin de janvier prochain la leçon qu'il devait donner sur l'écriture droite. La discussion sur *l'Écriture droite et l'Enseignement concentrique* reste sur les ordres du jour.

A midi, la séance est ajournée à 2 heures.

A 2 heures, la séance est continuée.

Après les remarques de M. le président sur l'absence de la plupart des inspecteurs d'écoles aux réunions des instituteurs, il est proposé par MM. J. Ahern, J.-B. Cloutier, D. Frève, P. Provençal, H. Simard, appuyé par N. Lacasse, J. Létourneau, P. Pagé, L. Bergeron, P. Paradis : " Que le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, reconnaissant l'empressement de MM. les inspecteurs d'écoles Lippens et Guay à assister aux conférences pédagogiques, faisant ainsi bénéficier les instituteurs de leurs lumières et de leur expérience, causerait un vif plaisir à l'association des instituteurs de Québec en recommandant au gouvernement d'augmenter le salaire de ces deux zélés amis de l'éducation."

M. le président donne avis de motion qu'à la prochaine séance il proposera " Qu'une requête soit adressée au gouvernement, le priant humblement de bien vouloir prendre en considération la

demande que le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique lui a faite à sa séance du mois de septembre 1892. concernant un octroi qui serait distribué en primes aux fonctionnaires de l'enseignement primaire qui réussissent le mieux dans l'accomplissement de leurs nombreux devoirs."

La question de la représentation du corps enseignant dans le Conseil de l'Instruction publique est remise de nouveau sur le tapis. Finalement, il est proposé par J. Ahern, secondé par D. Frève : " Que le gouvernement, vu la vacance créée au comité catholique du Conseil de l'Instruction publique par la mort de Sir N. Belleau, veuille bien nommer un instituteur de la circonscription de l'Ecole normale Laval pour le remplacer."

Adopté.

L'association prie le gouvernement de donner suite à la demande concernant la représentation des instituteurs dans le Conseil de l'Instruction publique, demande qui lui a été transmise par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

A la suite de la lecture de la partie du rapport du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique recommandant au gouvernement de donner à M. F. X. Toussaint le titre de professeur émérité et honoraire de l'Ecole normale Laval, en raison des grands services qu'il a rendus à la cause de l'éducation dans le cours de sa longue carrière, M. N. Lacasse propose, appuyé par M. J.-Cloutier, que l'association félicite chaleureusement M. Toussaint du titre qu'il a bien mérité.

M. Toussaint, d'une voix émue, exprime ses regrets de ne plus enseigner, de ne plus se livrer, à cause de son grand âge, à la belle et noble carrière d'instituteur.

M. le président, se faisant l'écho de tous, félicite M. Toussaint d'être resté fidèle toute sa vie à la carrière de l'enseignement, et le remercie d'avoir ainsi

donné un grand exemple à la classe enseignante.

M. le principal présente ce vétéran de l'enseignement comme un modèle que tous les instituteurs devraient imiter, et se déclare heureux de le voir, ainsi que M. J.-B. Cloutier, assister aux conférences, prendre part aux discussions et aider de leur expérience tout ce qui a trait à l'éducation.

A la prochaine conférence, M. Lefèvre donnera une leçon d'*Écriture droite*, M. Paradis, parlera de *l'Enseignement de l'agriculture*, M. Guimond, de *l'Enseignement du chant dans les écoles* et M. Renaud, traitera un *sujet libre*. La séance est ajournée au dernier samedi de janvier prochain.

N. TREMBLAY,
Secrétaire.

PEDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT.

Les retenues à l'école primaire.

(Suite.)

Nous avons montré les inconvénients des retenues trop fréquentes et les moyens à employer pour en tirer profit et y recourir le moins souvent possible.

Nous avons démontré la nécessité de tenir une comptabilité des retenues, afin de savoir, pour chaque élève, le nombre de leçons non sues et la nature des devoirs à recommencer. A cet effet, le maître dresse un cahier disciplinaire de la manière suivante :

Il répartit les pages entre les différentes matières du programme et les exercices de toute nature qui s'y rapportent. En marge, il dresse, pour chaque sorte d'exercice, la liste des élèves de la classe, par divisions. L'espace libre est réservé aux annotations.

Lorsqu'un élève n'a pas su sa leçon, on

trace, en face de son nom, un petit trait vertical avec la date du jour de la récitation. Un zéro indique les devoirs mal faits. Si l'élève s'acquitte de sa tâche dans les délais prescrits, un trait horizontal sur le premier, une barre sur le zéro et sur le quantième prouvent que l'enfant a satisfait aux obligations qu'on lui avait imposées.

Dès qu'on juge qu'il est nécessaire de recourir à une classe supplémentaire, il n'y a qu'à relever, pour chacune des matières, le nom des délinquants avec le nombre et la nature des leçons à réparer, des devoirs à recommencer ou des punitions extraordinaires.

Dans le cas où l'élève ne peut réparer toutes ses négligences, on retient sur le carnet celles auxquelles il n'a pu satisfaire, et on les reporte à une séance ultérieure, à moins que l'élève ne se décide à donner un coup de collier pour obtenir sa liberté.

L'enfant doit aussi tenir sa comptabilité. Le tableau des matières qu'il étudie, peut facilement être reproduit sur l'une des couvertures de son cahier :

Les matières sont réparties entre les jours de la semaine, et ce tableau peut durer un mois, c'est-à-dire le maximum du temps qu'un élève met pour achever son cahier. Le mode d'annotation est absolument le même que celui du maître : des signes identiques sont employés et ont la même signification. Quand l'élève ne sait pas sa leçon, il cherche la colonne réservée à cette matière, la semaine et le jour correspondants, puis trace les signes conventionnels ainsi que nous l'avons indiqué plus haut.

Cette double comptabilité offre plusieurs avantages. Elle permet au maître de connaître d'une façon précise les réparations qu'il doit exiger de chaque élève. Celui-ci sait toujours où il en est à l'aide de son tableau et s'explique les exigences qu'on lui impose ; il ne peut y avoir aucune surprise.

Ce système de retenues peut être pratiqué dans toutes les écoles, mais c'est surtout dans celles à plusieurs classes qu'il est d'une application facile. A la fin de la semaine, chaque maître remet au directeur la liste des élèves punis de sa classe.

Celui-ci fixe la date de la retenue supplémentaire. Tous les délinquants sont convoqués à cette séance, qu'un des maîtres, à tour de rôle, est chargé de surveiller. Ce service, on le conçoit aisément, est d'autant moins fréquent pour les instituteurs, que le nombre des classes est plus considérable.

J. BAILLY.

Composition.

TRANSMUTATION DE LA POÉSIE EN PROSE.

(Voir *Journal de l'Instruction publique*, livraison précédente, page 179.)

Quelques-uns de nos collègues, convertis à la possibilité et à l'efficacité de la transmutation de la poésie en prose, nous font cependant remarquer que ce genre d'exercices ne serait guère possible au degré moyen. Nous publions les deux exemples suivants pour leur démontrer le contraire : il va de soi que nous avons choisi à dessein des morceaux présentant peu de difficultés.

LE VILLAGE.

Le village s'étend au fond de la vallée ;
 Il est posé gaîment le long d'un frais ruisseau.
 De pigeons, on dirait une blanche volée,
 Qui dorment au soleil ou se mirent dans l'eau.
 Tandis que des vieillards, la paisible assemblée,
 Devisent gravement des choses du hameau.
 Le pâtre dans les champs, souffle en son chalu-
 [meau.
 Tout est simple et tranquille. Aucun toit ne s'é-
 [lève
 Plus haut que ses voisins ; le jour naît et s'achève
 Aimable, pur et doux comme un rayon de miel.
 Bénissant le hameau que sa flèche domine,
 Seul, le clocher s'élève au haut de la colline,
 Et semble un doigt levé pour indiquer le Ciel.

(A. DE SÉGUR.)

PROSE.

Le village s'étend au fond de la vallée ; il est posé gaîment le long d'un frais ruisseau. On dirait une blanche volée de pigeons qui dorment au soleil ou se mirent dans l'onde. Tandis que la paisible assemblée des vieillards devise gravement des choses du hameau, le pâtre, dans les campagnes, souffle en sa flûte champêtre. Tout est simple et tranquille, au village. Aucun toit ne s'élève plus haut que ses voisins ; le jour commence et finit, aimable, pur et doux comme un rayon de miel. Seul, le clocher s'élève au sommet de la colline, bénissant le hameau dominé par sa flèche ; il semble un doigt levé pour indiquer les cieux.

L'AUTOMNE.

L'automne est revenu.—Les brises caressantes. Agitent des ormeaux les cimes jaunissantes. Précurseur des frimas, il nous amène encor Des jours purs et sereins, des fruits de pourpre [et d'or.
 Quand plus rien n'embellit nos désertes cam- [pagnes,
 Nous aimons à gravir les dunes, les montagnes ;
 Moins brûlant et moins vif, le soleil brille aux [cieux,
 Et ses derniers rayons semblent plus précieux.
 (PAUL L'OLIVIER.)

PROSE.

L'automne est revenu.—Les brises caressantes agitent les cimes jaunies des ormeaux (les cimes des ormeaux jaunissantes.) Précurseur des frimas, il nous amène encore des jours purs et sereins, des fruits rouges et vermeils (et dorés). Quand plus rien n'embellit nos campagnes désertes (nos champs déserts), nous aimons à gravir les dunes, les montagnes (les collines). Le soleil, moins brûlant et moins vif, brille au ciel (dans le ciel azuré) et ses derniers rayons semblent plus précieux.

C.-J. SCHÉPERS.

LETTRES DE NOUVEL AN.

I

Bien chers Parents,

L'amour et la reconnaissance sont toujours les mêmes pour vous dans mon cœur. Chaque jour, je comprends mieux ce que je vous dois, je sens davantage combien je vous aime.

Aussi suis-je heureux au delà de toute expression quand se lève un jour pareil à celui-ci : jour béni qui me permet de vous exprimer mes sentiments, et de vous dire combien je souhaite ardemment votre bonheur !

Je sais, chers Parents, que je puis contribuer pour une grande part à votre satisfaction ; aussi ne me bornerai-je pas à des vœux stériles : ma conduite et mon travail concourront sans cesse à vous prouver la respectueuse affection de

Votre enfant soumis,

.....

II

Chers Grands-Parents,

Rien n'égale la joie que j'éprouve à pouvoir vous témoigner tout mon attachement et toute ma reconnaissance. Bien que ces sentiments soient constants en moi, je n'ai pas toujours l'occasion de vous en parler. Jugez donc de mon bonheur : je puis aujourd'hui vous dire que je vous aime de tout mon cœur et que je prie le Ciel de vous laisser très longtemps près de nous, en vous accordant des jours sans nuages.

J'ai le ferme espoir que ces vœux sincères seront exaucés, chers Grands-Parents, et que pendant un grand nombre d'années je vous les renouvellerai et pourrai vous prier d'embrasser

Votre petite-fille aimante,

.....

III

Cher Bienfaiteur,

Parmi tous les souhaits que vous recevrez en ce jour, permettez aux miens de

prendre place. Ils sont amenés vers vous par une profonde reconnaissance et un très grand respect : puissent ces auxiliaires leur obtenir votre bienveillance !

Soyez heureux, cher Bienfaiteur, autant que vous le méritez, et vous le serez pleinement, vous qui contribuez si souvent au bonheur des autres.

Tel est le vœu que je vous adresse, avec l'expression réitérée de ma vive gratitude et de mes meilleurs sentiments.

IV

Une petite fille à une amie de sa famille. ou à son Institutrice.

Madame,

Bien des vœux de bonheur vous sont adressés en ce beau jour de l'année !

Permettez à votre petite amie d'y joindre les souhaits sincères que lui inspire une affectueuse reconnaissance. S'il est vrai que Dieu écoute plus volontiers la prière des enfants, à la mienne il accordera la santé et le bonheur pour celle dont je n'oublierai jamais la tendre sollicitude.

Agréez aussi, Madame, les meilleurs vœux de ma famille dont je suis l'interprète, et croyez, je vous en prie, à la grande amitié de ceux qui ne vous oublient pas, et au respectueux attachement de

Votre petite Marie.

V

Cher Parrain (chère Marraine),

Les devoirs les plus doux à remplir sont ceux que dictent la reconnaissance et l'affection. C'est donc avec joie que je viens vous exprimer, au commencement de l'année, les souhaits de bonheur que m'inspirent ces sentiments.

Oui, cher Parrain, mon vœu ardent est de vous voir heureux, et j'ai le ferme espoir que vous le serez, tant je le désire avec force. Puissé-je voir l'accomplissement de mon souhait et vous trouver tou-

jours auprès de moi comme un second père (une seconde mère), à qui j'ai voué une affection toute filiale avec une vive gratitude !

Votre filleul respectueux,

.....

Dictées d'orthographe usuelle.

I. LA FABRICATION DU CIDRE.

Le cidre est une boisson alcoolique fabriquée avec des pommes ou avec des pommes et des poires mélangées.

On gaule les pommes, on les ramasse et on les accumule dans la cour du pressoir. Quand on en a une quantité suffisante, on procède à la fabrication du cidre.

Le pressoir comprend une auge circulaire, dans laquelle une lourde meule de grés écrase les pommes. Cette meule est mue par un cheval. Les pommes écrasées sont transportées avec des seaux sur une *maie* ou table entourée de rigoles. On les y presse à l'aide d'une vis qui fait descendre ou monter de lourdes pièces de charpente qui compriment la matière. Le jus exprimé est sucré, agréable à boire. En fermentant, il acquiert une saveur piquante et pétillante. Car il s'est formé, de la décomposition du sucre, de l'alcool et de l'acide carbonique. Le cidre peut enivrer si l'on en abuse. Il faut ne pas le garder trop longtemps, car alors il donne des aigreurs et se transforme très facilement en vinaigre.

II. DE L'ATTENTION DANS LES LECTURES.

Un jeune homme, quelle que fût la facilité de son esprit, ne recueillerait que peu de fruit de ses études, s'il ne savait pas se former une idée très nette et très précise des choses qu'il aurait lues ou dont il aurait entendu parler ; toutes

celles qu'il aurait laissées passer sans les avoir approfondies, seraient bientôt effacées de son souvenir. Quelque clairs que nous aient paru les ouvrages que nous avons consultés, il ne faut pas que nous croyions toujours les avoir compris de prime abord. D'ailleurs, si leur autorité, tout imposante qu'elle est, peut ne pas toujours être infaillible, pourquoi ne pas les soumettre à l'examen exact de notre raison ?

Quand même aucune erreur ne s'y révélerait à nous, la peine qu'il nous auraient coûtée, non plus que les jouissances qu'ils nous auraient procurées, ne seraient perdues, si, par là, nous nous étions accoutumés à réfléchir. Maintes fois, après bien du travail, nous sommes tout honteux du peu de progrès que nous avons fait, cela vient de ce que la mémoire est la seule de nos facultés que nous croyons devoir exercer. La plupart des jeunes gens emploient toute une journée à apprendre par cœur, plutôt qu'une demi-heure seulement à méditer. Quoi que vous étudiez, que vous lisiez, astreignez-vous à réfléchir, vous courrez moins vite d'abord, mais par cette voie, vous atteindrez plus vite à votre but.

(*Brevet de capacité.*—FRANCE.)

III. LES HABITANTS DE L'ILE PERCÉ.

Le plateau verdoyant de l'île Percé est semé de points brillants, tantôt stationnaires, tantôt mobiles : ce sont les habitants ailés de ce lieu, les uns couvant leurs œufs dans la sécurité la plus profonde, les autres veillant sur la famille nouvellement éclos. Cette ville aérienne se divise en deux quartiers bien distincts, celui des cormorans et celui des goélands. Si un individu d'une des tribus ose franchir la limite assignée à ceux de sa plume, cet empiètement n'est jamais toléré en silence. Une clameur formidable, formée de milliers de cris, retentit dans les airs et se fait entendre quelquefois à la dis-

tance de plusieurs milles ; une nuée, semblable à un brouillard épais de neige, s'élève au-dessus du camp souillé par la présence de l'étranger. Les envahisseurs sont-ils nombreux, une colonne se détache de la masse des habitants du territoire menacé, et, décrivant un demi-cercle, va attaquer les ennemis sur les derrières. Comme les défenseurs de la patrie sont toujours plus forts sur le sol natal, les étrangers doivent céder et déguerpir devant les coups de bec et les malédictions de leurs adversaires.

(L'abbé FERLAND.)

IV. L'ILE DE CRÈTE.

De tous les pays que j'ai habités, il n'en est point dont la température soit aussi saine, aussi agréable, que celle de la Crète. Les chaleurs n'y sont jamais excessives, et les froids violents ne se font point sentir dans la plaine. Dès le mois de février, la terre se pare de fleurs et de moissons : le reste de l'année n'est presque qu'un beau jour. On n'éprouve jamais ces retours cruels d'un froid piquant, qui, se faisant sentir tout à coup après les chaleurs, gèle la fleur qui venait d'éclore, dessèche le bouton qui s'entr'ouvrait, dévore une partie des fruits de l'année, et détruit les santés délicates. Le ciel est toujours pur et serein ; les vents sont doux et tempérés. Le soleil radieux parcourt majestueusement la voûte azurée et mûrit les fruits sur les monts élevés, sur les coteaux et dans les plaines. Les nuits ne sont pas moins belles ; on y goûte une fraîcheur délicieuse. Aux charmes de cette température se joignent d'autres avantages qui en augmentent le prix. La Crète n'a presque point de marais ; les eaux n'y restent guère stagnantes ; elles coulent du sommet des montagnes, et forment çà et là des fontaines superbes ou de petites rivières qui se rendent à la mer. L'élévation des terrains où elles ont leur source leur donne un cours rapide ;

elles ne se perdent point dans des lacs ou des étangs. Ainsi, les insectes ne peuvent y déposer leurs œufs, qui seraient emportés à la mer ; et l'on n'y est pas assailli, comme en Egypte, de ces nuées de coucous qui remplissent les appartements, et dont la piqure est insupportable. Ainsi, l'air n'est pas chargé des vapeurs dangereuses, qui, dans les pays humides, s'élèvent des lieux marécageux.

(SAVARY.)

V. LA DISCRÉTION.

Trop gratter cuit, trop parler nuit, dit un proverbe ; et ce proverbe a raison. La discrétion est, en effet, une qualité dont il n'est pas besoin de faire ressortir les avantages. Il suffit de rappeler dans quels travers tombent les gens indiscrets. à quels déboires ils s'exposent dans toutes les circonstances. Non seulement ils sont à chaque instant victimes de leur sottise, mais encore ils se font apprécier d'une façon très désavantageuse. L'indiscrétion rend ridicule, inconvenant, insupportable pour les personnes qui sont en rapport avec vous. Si elle donne une mauvaise impression d'un homme, à plus forte raison cette impression sera-t-elle fâcheuse s'il s'agit d'une femme. Aussi, mesdemoiselles, ferez-vous bien d'éviter de tomber dans ce travers. Prenez, dès maintenant, l'habitude de ne point chercher à savoir ce qui n'est point fait pour vous intéresser. Sachez vous taire et laissez la parole aux personnes qui ont sur vous les avantages de l'âge et de l'expérience. Sachez garder les secrets ; ne vous faites pas trop de confidentes : " Rien ne pèse tant qu'un secret : le porter loin est difficile aux dames, " dit le bon Lafontaine. Et, pour ce faire, mettez donc en pratique ce principe des Allemands : *Peu parler, beaucoup penser*.

VI. PUISSANCE DE L'EXEMPLE.

Il ne suffit pas d'éviter aux enfants les conversations, les lectures, les distrac-

tions qui ne sont pas de leur âge... C'est de soi-même et de ses beaux côtés, suivant l'expression de Molière, qu'il faut s'attacher à leur laisser une impression heureuse. On leur doit ce qu'on sent en soi de plus élevé, de plus pur. Même en se gardant, qui peut répondre de n'être pas surpris ? C'est Fénelon qui nous en avertit : " Quoique vous vieilliez sur vous-même pour n'y laisser rien voir que de bon, n'attendez pas que l'enfant ne trouve jamais aucun défaut en vous ; souvent il apercevra jusqu'à vos fautes les plus légères. " Nous ne demandons en cela au surplus rien de forcé, de factice, rien qui s'éloigne des réalités de l'existence ordinaire. C'est le spectacle simple et naturel du travail, de la modération dans les idées et dans les désirs, de la prévoyance, de l'inflexible probité, qui profite le mieux au cœur de l'enfant, lorsqu'il l'a sous les yeux tous les jours et qu'il y voit en quelque sorte le fonctionnement régulier de la vie. D'où vient que, dans le caractère d'un homme qui a marqué, se retrouve toujours l'empreinte de la mère ? C'est que le père n'est pas là le plus souvent et qu'il se laisse absorber par d'autres soins, tandis que la mère, qui ne quitte pas le foyer de la famille, se donne en toutes choses, dans les petites comme dans les grandes, avec tout son cœur ; et l'enfant qui a senti de plus près sa sollicitude pénétrante, sa raison affectueuse, son abnégation, rattache, dans sa pensée, ce qu'il a de meilleur à ce cher idéal.

Phrases à corriger.

1. Quelques fois de vieux prêtres, à demi paralysés venus des extrémités du diocèse, s'appuient sur leurs confrères pour se rendre aux exercices (de la retraite).

2. Mais étant donné l'origine et le caractère général de cette fête (la Fête

du Travail), les ouvriers catholiques obéissent à une noble et généreuse inspiration lorsqu'ils proclament hautement en un pareil jour, leur esprit de foi et de piété.

3. Quelques instants après, d'autres explosions ont retenties dans les mines environnantes, et dans la mine de Johann, quatre-vingt hommes ont été tués.

3. Les médecins s'en sont aperçu (de la maladie du comte de Paris) il y a un an, mais ils n'en ont parlé que récemment.

5. Qu'elle ne fut pas sa surprise en se retournant, de voir tout près d'elle un ours grinçant des dents et près à la saisir.

6. M. G. était le père de dix enfants, tous vivants, de quatre-vingt-six petits enfants et de cent quatre-vingt-douze arrières-petits-enfants.

7. Après avoir été contraint de s'ériger en censeur impitoyable, le voilà maintenant obligé de se poser en docteur ! Dieu sait pourtant que ce rôle ne lui sourit pas davantage que le premier.....

8. M. J. avait couru près d'un mille afin de ne pas manquer les chars et l'on attribue sa mort à cette course trop fatigante pour un homme de son âge.

9. Je ne doute pas que les cultivateurs qui ont commencé leur récolte l'ont commencée à point, qu'ils se sont souvenus qu'ils ne doivent pas couper le grain ni trop tôt, ni trop tard.

La jeunesse catholique de Lille nous a montré qu'elle sait se divertir artistiquement, comme elle va nous prouver à l'assemblée actuelle qu'elle sait travailler sérieusement.

Corrections.

1. *Quelquefois*, de vieux prêtres, à demi paralysés, venus des extrémités du diocèse, s'appuient sur leurs confrères pour se rendre aux exercices.

2. Mais, étant *donnés* l'origine et le

caractère général de cette fête, les ouvriers catholiques obéissent à une noble et généreuse inspiration lorsqu'ils proclament, en un pareil jour, leur esprit de foi et de piété.

3. Quelques instants après, d'autres explosions ont *retenti* dans les mines environnantes, et dans la mine de Johann, quatre-vingts hommes ont été tués.

4. Les médecins s'en sont *aperçus* il y a un an, mais ils en n'ont parlé que récemment,

5. *Quelle* ne fut pas sa surprise, en se retournant, de voir, tout près d'elle, un ours grinçant des dents et *prêt* à la saisir.

6. M. G. était le père de dix enfants, tous vivants, de quatre-vingt-six petits-enfants et de cent quatre-vingt-douze arrière-petits-enfants.

7. Après avoir été contraint de s'ériger en censeur impitoyable, le voilà maintenant obligé de se poser en docteur ! Dieu sait pourtant que ce rôle ne lui sourit pas *plus* que le premier.

8. M. J. avait couru près d'un mille afin de ne pas manquer le train, et l'on attribue sa mort à cette course trop *fatigante* pour un homme de son âge.

9. Je ne doute pas que les cultivateurs qui ont commencé leur récolte, *ne l'aient* commencée à point, qu'ils *ne se soient* souvenus qu'ils ne doivent couper le grain ni trop tôt ni trop tard.

10. La jeunesse catholique de Lille nous a montré qu'elle sait se divertir *artistement*, comme elle va nous prouver à l'assemblée qu'elle sait travailler sérieusement.

Exercices de calcul.

I. Les $\frac{5}{11}$ d'un morceau de terre sont semés en blé ; les $\frac{3}{14}$ en orge ; et le reste qui est de $10\frac{1}{4}$ hectares en avoine. Quelle est la grandeur de tout le morceau ?

Réponse : $30\frac{79}{102}$ hectares.

Solution.

$$\frac{5}{11} + \frac{3}{14} = \frac{70}{154} + \frac{33}{154} = \frac{103}{154}$$

$$\frac{154}{154} - \frac{103}{154} = \frac{51}{154}$$

$$\frac{51}{154} = 10\frac{1}{4} \text{ ou } \frac{51}{154} = \frac{41}{4}$$

$$\frac{41}{4} + 51 \times 154 = \frac{6314}{204} = 30\frac{97}{102}$$

II. Un marchand a acheté 24 pains de sucre pesant chacun 9 kil. 750 gr. à raison de fr. 0,65 le kil. Il a eu fr. 5,40 de frais, combien doit-il revendre le kil. pour faire un bénéfice de fr. 34,38, dans la supposition qu'il aura 450 gr. de déchet par pain ?

(L'Éducateur.)

Réponse : fr. 0,90 le kil.

Solution.

$24 \times 9,750 = 234$ kil., poids des 24 pains de sucre.

$234 \times \text{fr. } 0,65 = \text{fr. } 152,10$, coût du sucre, frais non compris.

$\text{Fr. } 152,10 + \text{fr. } 5,40 = \text{fr. } 157,58$, coût du sucre, frais compris.

$\text{Fr. } 157,58 + \text{fr. } 43,38 = \text{fr. } 200,88$, somme à réaliser par la vente du sucre.

$24 \times 450 = 10,8$ kil., déchet sur les 24 pains.

$234 - 10,8 = 223,2$ kil., poids net du sucre.

$\frac{\text{Fr. } 200,88}{223,2} = \text{fr. } 0,90$, prix de vente du sucre par kilogramme.

III. On achète 12 pièces de drap de 75 mètres chacune au prix de fr. 13,60 le mètre, payables dans 6 mois, avec la faculté de devancer le terme du paiement, moyennant un escompte de 10 % par an. On a payé la moitié comptant et le reste au bout de 3 mois, combien a-t-on dû donner en tout ? (L'Éducateur.)

Réponse : fr. 11781.

Solution.

$12 \times 75 = 900$ mètres, contenu des 12 pièces de drap.

$\text{Fr. } 13,60 \times 900 = \text{fr. } 12440$, ce qu'ont coûté les 12 pièces de drap.

$\frac{\text{Fr. } 6120 \times 5}{100} = \text{fr. } 306$, escompte

sur fr. 6120 pour 6 mois.

$\frac{\text{Fr. } 6120 \times 2\frac{1}{2}}{100} = \text{fr. } 153$, escompte

sur fr. 6120 pour 3 mois.

$\text{Fr. } 306 + \text{fr. } 153 = \text{fr. } 459$. somme de l'escompte.

$\text{Fr. } 12240 - \text{fr. } 459 = \text{fr. } 11781$, somme demandée.

LECTURE POUR TOUS.

Histoire.

L'INVENTION DE LA BOUSSOLE.

Origine.—Nous ne possédons aucun renseignement certain concernant l'invention de la boussole ; on prétend que l'aiguille aimantée était connue en Chine plus de 2000 ans avant J.-C., et que c'est grâce à cet instrument si simple et encore imparfait que les commerçants chinois entreprenaient, au VII^e et au VIII^e siècle de notre ère, de longs voyages maritimes ; toutefois ce fut en 121, d'autres disent en 250, qu'on commença à s'en servir sur mer. En Europe, on en faisait usage en 1190. Guyot de Provins, troubadour français qui vivait à cet époque, décrit :

Une pierre laide et brunière
Où li fer volentiers se joint.

A l'origine, la boussole consistait en une aiguille aimantée flottant, sur deux fétus ou sur un morceau de liège, dans un vase rempli d'eau. Plus tard, on suspendit l'aiguille sur un pivot placé verti-

calement au centre d'un disque divisé en degrés ; aujourd'hui, la boussole, du moins la boussole marine, est un instrument assez compliqué et d'une grande perfection.

On a attribué à un marin napolitain, Flavio Gioja, l'idée d'avoir placé l'aiguille sur un pivot, et les Anglais prétendent que c'est un de leurs compatriotes qui a pensé à l'emploi du carton gradué. Enfin, la fleur de lis qui, sur le disque, désigne le Nord, permet aux Français de revendiquer une large part dans le perfectionnement de cet instrument.

Déclinaison.—L'aiguille aimantée a la propriété de se diriger toujours dans le même sens, sensiblement du Nord au Sud ; sa direction prolongée vers les pôles, est le *méridien magnétique* qu'il ne faut pas confondre avec le *méridien terrestre ou astronomique* qui a exactement la direction du Nord au Sud. L'angle formé par ces deux méridiens se nomme *déclinaison*. La déclinaison varie avec la longitude ; elle est plus ou moins grande et, selon que la pointe de l'aiguille est à l'Est ou à l'Ouest du méridien astronomique, elle est dite orientale ou occidentale. En Europe, elle est occidentale tandis qu'en Amérique, elle est orientale.

La déclinaison n'est d'ailleurs pas constante dans un même lieu ; elle présente des variations, les unes régulières, les autres irrégulières, dites *perturbations* ; quelquefois elle est nulle, c'est-à-dire que l'aiguille indique exactement le Nord. Les bulletins météorologiques publiés par les observatoires font connaître chaque jour la déclinaison.

En 1663, la déclinaison était nulle à Paris, c'est-à-dire que l'aiguille de la boussole prenait exactement la direction du Nord au Sud.

C'est Christophe Colomb, paraît-il, qui en 1492, pendant son audacieux voyage transatlantique, constata le premier la déviation de l'aiguille aimantée.

Inclinaison.— Dans les régions équato-

riales, l'aiguille aimantée, libre de se mouvoir en tous sens, prend une direction horizontale ; elle s'incline de plus en plus sur l'horizon à mesure qu'on avance vers le Nord, et, dans les régions polaires, elle se tient verticalement. Ce mouvement de l'aiguille s'appelle *inclinaison*.

Utilité.—Grâce à la boussole, les marins peuvent arriver aux contrées les plus éloignées sans craindre de s'égarer ; les ingénieurs s'en servent dans les mines et les géomètres sur le terrain.

C'est la boussole qui a permis la découverte de beaucoup de pays et notamment celle du Nouveau Monde. Sans elle, Colomb, Vasco de Gama, Magellan, Cook et tant d'autres navigateurs célèbres n'eussent point osé entreprendre leurs longs et périlleux voyages.

C.-J. SCHÉPERS.

Erreurs Scientifiques.

Le véritable inventeur de la machine à vapeur.—Savary et Newcomen, et principalement James Watt sont habituellement cités comme les inventeurs de la machine à vapeur ; mais c'est un chapitre d'histoire qu'il faut écrire à nouveau. Tous ceux qui ont examiné la chose à fond savent que Watt, Newcomen et Savary ont longtemps porté les lauriers qui reviennent en propre au marquis de Worcester. Il n'y a qu'à consulter les archives pour constater que Worcester inventa une machine à vapeur, propre à un travail utile et pratique, qu'il s'en servit à Londres pendant des années, et qu'il obtint à son sujet une patente du Parlement plus de cent ans avant que Watt eût demandé son premier brevet.

Le marquis se rendait parfaitement compte de la valeur de son invention, ainsi qu'il nous le déclare dans le seul de ses ouvrages qui nous soit resté, *Un siècle d'inventions*, et, pendant des années, il

employa tous ses efforts pour faire connaître à ses compatriotes " sa machine à demi toute-puissante," ainsi qu'il se plaisait à l'appeler. Ses efforts furent inutiles. De savants voyageurs de France et d'Italie, entre autres le Grand Duc de Toscane, Cosme de Médicis, invités à venir voir sa machine et ses ateliers, n'eurent que des paroles d'éloge et d'admiration pour tout ce qu'ils virent. Mais les savants anglais ne se montrèrent pas capables d'apprécier l'invention mécanique la plus importante du plus inventif génie d'alors, ou bien, s'ils en furent capables, ils refusèrent d'en tenir compte. Les membres de la Société royale ne parlèrent de la machine du noble marquis que pour s'en moquer.—*La Correspondance catholique.*

La Dynamite.

La dynamite a l'aspect d'une pâte blanche. Elle est formée de 75 parties de nitro-glycérine et de 25 parties de silice ou de cellulose.

La nitro-glycérine, qui est un explosif par excellence, est divisée, emmagasinée dans les millions d'imperceptibles cellules de la cellulose ou de la silice, qui jouent le rôle d'absorbant et lui enlèvent ses propriétés les plus dangereuses.

Pure, la nitro glycérine—un mélange de glycérine et d'acides nitrique et sulfurique—n'est pas transportable.

La moindre fissure dans les vases qui la contiennent laisse suinter le redoutable liquide toujours prêt à détoner au plus léger choc.

Elle a donné lieu, déjà, à bien des catastrophes et fait des centaines de victimes.

La dynamite, au contraire, encartouchée dans son enveloppe de parchemin artificiel et telle que les usines l'expédient

par caisse de 25 à 30 kilos, offre infiniment moins de danger que la poudre ordinaire. Il suffit pour prévenir tout accident, de combler les vides existant entre les cartouches cylindriques avec de la silice ou de la sciure de bois.

Allumez une cartouche de dynamite, elle se consumera lentement avec ou sans dégagement de flamme.

Pour qu'elle fasse explosion, il faut déterminer, au moyen d'une capsule de fulminate de mercure, une détonation au milieu de la pâte, que comprime suffisamment l'enveloppe de parchemin.

Car, pour provoquer l'explosion, il ne suffit pas de faire détoner une partie de la substance, il faut que la matière qui est autour présente une certaine résistance.

Voici une expérience qui le démontre :

Sur une enclume, on étale une légère couche de dynamite. Un point est frappé. Une détonation se produit ; mais la plus grande partie de la matière est simplement projetée.

Si, au contraire, on recommence l'expérience en mettant au dessus de la couche de dynamite une simple feuille de papier, l'explosion a lieu dans toute la masse. La faible résistance du papier suffit à amener ce résultat.

Une des propriétés les plus précieuses de la dynamite, c'est qu'en détonant elle ne dégage aucun gaz délétère.

* *

La dynamite est devenue d'un emploi général dans un grand nombre d'industries.

Elle sert à l'extraction des pierres, des minerais, de la houille, à l'enfoncement des pieux, des pilotis ; on l'emploie dans les arsenaux, dans la métallurgie, et surtout elle rend de très appréciables services.

(D'après JEAN FROLLO.)

Curiosités littéraires.

“ L'harmonie imitative ” jouait jadis dans les préoccupations des poètes et des critiques un rôle essentiel ; les traités de versification n'ont pas manqué de léguer à notre admiration maints exemples de ces beautés poétiques et le chevalier de Piis n'a pas craint, par une espèce de tour de force, de leur consacrer tout un poème en quatre chants.

M. Haim Boucris s'amuse aujourd'hui à collectionner, dans l'*Intermédiaire*, nombre de vers de ce genre. Quoique bien choisies dans les œuvres d'illustres auteurs, ses citations, ainsi rassemblées, ne laissent pas de causer un léger agacement ; c'est trop d'harmonie à la fois. Pour nous remettre, sans doute, de tant de beautés accumulées, l'ingénieux chercheur termine sa cueillette par des spécimens de vers d'une harmonie toute spéciale, bizarres et plaisamment cacophoniques. Qu'on en juge par les alexandrins suivants, échappés à la plume de poètes plus ou moins célèbres :

Tu t'en vantais tantôt ; tu te tais, tu frémis...
(VOLTAIRE, *Eriphyle*.)

Lemière, que ton Tell l'autre jour me charma !
J'aime ton ton pompeux et ta rare harmonie.
(LE BRUN.)

Ciel ! si ceci se sait, ses soins sont sans succès !
(PATRAT.)

Ce bon ton dont Moncade emporta le modèle.
(CASIMIR DELAVIGNE.)

Où vais-je ? où cours-je ? On me parle, répondez-
[je ?...]

Et que fais-je en ces lieux ? Et le sais-je ? D'où
[sors-je ?]
(AUDE.)

Extrait d'une chronique de Monselet, il y a près de vingt ans :

“ Les étrangers se buteront toujours aux difficultés de notre orthographe et de notre prononciation, ” — me disait l'autre jour à Bordeaux le savant professeur M. Clouzet.

Il ajoutait :

“ Personne ne poussa l'illogisme aussi loin que nous ; c'est presque de la démence. ”

Et il me déroula cette suite d'exemples :

“ Nous portions nos portions. Les portions, les portions-nous ? Les poules du couvent couvent. Mes fils ont cassé mes fils. Il est de l'est. Je vis ces vis. Cet homme est fier, peut-on s'y fier ? Nous éditions de belles éditions. Nous relations ces relations intéressantes. Nous acceptions ces diverses acceptions de mots. Nous inspections les inspections elles-mêmes. Nous exceptions ces exceptions. Je suis content qu'ils content cette histoire. Il convient qu'ils convient leurs amis. Ils ont un caractère violent ; ils violent leurs promesses. Ces dames se parent de fleurs pour leur parent. Ils expédient leurs lettres, c'est d'un bon expédient. Nos intentions sont que nous intentions ce procès. Ils négligent leurs devoirs, je suis moins négligent. Nous objections beaucoup de choses contre vos objections. Ils résident à Paris chez le résident d'une cour étrangère. Ces cuisiniers excellent à faire ce plat excellent. Les poissons affluent à un affluent de la rivière, etc., etc. ”

Géographie.

LA CAPITALE DE LA CHINE.

I

Pékin comprend deux villes distinctes : la ville qui contient le palais impérial et tous les édifices publics ; la ville chinoise qui est habitée par les Chinois, et qui concentre toutes les affaires commerciales.

En principe, les deux populations devaient rester dans leurs cantonnements et ne pas pénétrer l'une chez l'autre. Cette prohibition est aujourd'hui lettre morte.

Toute la différence extérieure entre les deux cités consiste seulement en ce que les murailles de la ville tartare sont plus élevées que celle de la cité chinoise.

Le temple du Ciel et celui de l'agriculture, près desquels se trouve le champ que l'empereur doit, chaque année, cultiver un instant avec une charrue d'or, sont dans la ville chinoise.

Le parc du temple du Ciel est le plus beau de Pékin, tant par sa grandeur que par la beauté des arbres et l'étendue des bâtiments.

Ceux-ci, il est vrai, ne sont que des murs de bois, mais du bois découpé comme une dentelle. On voit au travers tout ce qui se passe à l'intérieur, lequel est orné de peintures rouges, blanches, vertes, dorées, argentées, représentant des fleurs, des fruits, des animaux fantastiques, parmi lesquels le

dragon aux cinq griffes, Non loin se trouvent les écuries tout en marbre, où l'on conserve les animaux destinés au sacrifice.

* * *

Le palais d'été qui servait autrefois de résidence aux empereurs, mérite plus qu'une mention banale.

Avant que ce palais ne fût détruit par l'armée anglo-française en 1860, c'était un des plus merveilleux monuments que l'on pût voir.

Il y avait dans le parc de ce palais une série de constructions fort belles, aménagées suivant l'usage pour lequel on les avait élevées : divers temples et des chalets de repos entourés d'arbres, de fleurs, de verdure, de bassins avec jet d'eau, de grottes artificielles.

L'habitation impériale n'occupe aujourd'hui qu'une partie de l'immense palais, dans la construction duquel les souverains de la Chine ont dû enfouir des sommes énormes.

Du haut des murailles de Pékin, on peut se faire assez facilement une idée du plan des bâtiments qui composent le palais impérial.

C'est une suite de grandes cours carrées ayant sur chacune de leurs faces un pavillon détaché de son voisin. Quelques toits de pagodes ronds ou en forme de parapluie ou de turban détruisent la monotonie de ces grandes lignes chargées de toiles vernissées d'une couleur jaune orange.

Le jaune est la couleur impériale et tout ce qui sert au souverain est de cette nuance, même ses vêtements et sa vaisselle.

Tous ses bâtiments sont entourés de jardins et de parcs.

En allant de Pékin au palais d'été, on rencontre le temple où est placée la cloche gigantesque, dont les vibrations sont réputées être en quelque sorte la voix de l'empereur et qui annoncent les cérémonies impériales. Elle est couverte d'inscriptions et mesure près de vingt-cinq pieds de haut.

Un peu plus loin, se trouve la nécropole réservée à la dynastie des Ming. Treize empereurs reposent actuellement dans cette nécropole.

Puisque nous parlons du tombeau des souverains chinois, on nous permettra de rappeler l'usage assez singulier qui existe en Chine, à ce sujet ; la famille régnante

doit toujours avoir deux sépultures, l'une au nord, l'autre au sud, et l'étiquette exige qu'on y place alternativement les empereurs défunts, de façon que le fils repose à côté de son père.

* * *

Il y a deux ponts à Pékin que les visiteurs ne manquent jamais d'aller voir. L'un, au nord, est jeté sur le lac artificiel contigu au palais ; c'est le seul endroit de Pékin réellement pittoresque ; une nappe d'eau dormante couverte de nénufars, des berges mourantes, quelques arbres bien placés, un escalier contourné dans le style rocaille, descendant dans le lac et servant d'embarcadère à l'empereur, une vue profonde et surtout habilement ménagée, car les Chinois sont des jardiniers habiles à créer une nature de convention, forment un ensemble ravissant. Du milieu des îles s'élancent des toits de pagode à couleurs brillantes qui, enchevêtrés dans le feuillage épais des saules et des acoudas, font très bon effet.

Le pont qui fait face au palais du côté du sud est également en marbre ; il est célèbre dans le monde entier sous le nom de poste des mendiants. Nul pays, nul siècle, écrivait M. le comte de Rochouart en 1878, n'ont produit une cour de miracles semblable à celle-là. Placés juste en face de la porte de la ville, ce pont a trois travées. Celle du milieu est interdite aux voitures et aux cavaliers, et sert de domicile à toute la foule mendicante de Pékin.

Là, vivent pêle-mêle avec les détritiques de toutes espèces, avec les chiens errants des êtres la plupart entièrement nus et couverts d'ulcères et de plaies dégoûtantes. Les moins malheureux ont pour vêtement un morceau de paille ou quelques lambeaux de peaux de moutons.

* * *

Pékin et ses environs comptent une infinité de temples et de lamaserie qui presque tous se ressemblent. C'est toujours la même série de grandes salles décorées d'énormes colonnes de bois dur, surchargées de peintures et meublées d'idoles, pour la plupart grotesques ; ce sont les mêmes bonzes qui chantent les mêmes litanies, revêtus des mêmes oripeaux jaunes et rouges. Quelques-uns de ces temples sont ce-

pendant dans une situation magnifique. L'un d'eux, appelé la terrasse de la Purification, possède d'admirables terrasses en marbre et en albâtre.

La principale lamaserie est celle que l'on appelle le couvent des dix mille lamas, et qui sert de résidence au Bouddha vivant que le Thibet fournit à la capitale de la Chine.

Ce couvent est un amas considérable de bâtiments, et un encombrement de pavillons aux boiseries sculptées, aux toits excentriques, aux couleurs brillantes. Dans ce couvent, des milliers d'idoles de toutes les formes, de toutes les couleurs, de toutes les matières vivent pêle-mêle avec une population de lamas, parmi lesquels il y a des vieillards, des enfants, des hommes faits.

Quant au Bouddha vivant, ses fonctions divines en font presque un captif. Il ne sort presque jamais et passe la plus grande partie de son temps accroupi sur une feuille de lotus en bois sculpté, à recevoir les offrandes et les genuflexions des fidèles ; il ne sort guère que pour se rendre au palais où il est l'objet de respects tout spéciaux

E. R.

(A suivre.)

Variétés.

Curiosités scientifiques. — Un Anglais, M. James Jackson, s'est avisé de calculer, par seconde, la vitesse des mouvements humains et de ceux de quelques hôtes de notre planète.

Le chiffre le plus faible cité par M. Jackson est celui relatif à la croissance des ongles : la vitesse de croissance est de 0^m,000,000,002 par seconde, c'est-à-dire deux millièmes de millimètre. Le colimaçon se déplace avec une vitesse de 0^m,0015.

En une seconde, on lit, d'un texte courant, un nombre de lettres occupant une longueur de 38 millimètres.

Un piéton gravit une montagne avec une vitesse ascensionnelle de 8 à 11 centimètres, alors qu'en montant un escalier elle est de 15 centimètres. Un homme,

marchant au pas, franchit par seconde 1^m,11.

Un "coup de poing" est administré avec une vitesse de 8^m,50.

Le vautour parcourt en une seconde 15^m,65; la caille, 17^m,80; le pigeon voyageur 27^m; l'aigle, 31^m; la mouche, 53^m,35; l'hirondelle, 67^m et le martinet, 89 mètres.

La vitesse des éclats d'une cartouche de mélinite est de 3,309 mètres; celle de l'explosion du coton poudre, 5,500 mètres; de la dynamite en cartouches 6,300 mètres; de la panclastite, 6,600 mètres; du coton poudre pulvérisé comprimé, 6,672 mètres!!!

Ce que le monde consomme de charbon.—

Un statisticien a cherché à déterminer approximativement la consommation annuelle de charbon du monde entier. Il la divise, pour cela, en cinq groupes, de la façon suivante :

Vapeur pour moteur.—En estimant que la puissance totale des moteurs à vapeur du monde entier est de 10,000,000 de chevaux et que la quantité de charbon brûlé, eu égard à l'emploi d'autres combustibles, est, en moyenne, de 2 kilogrammes par cheval et par heure, la consommation totale est, par heure, de 12,000 tonnes, mais ce chiffre semble plutôt trop faible, car certains auteurs estiment que la puissance totale des moteurs du globe atteint 20,000,000 de chevaux.

Gaz d'éclairage.—La consommation horaire du gaz d'éclairage est estimée à 5,000,000 de mètres cubes par heure, ce qui exigerait la distillation d'au moins 10,000 tonnes de charbon.

Gaz de chauffage et de force motrice.—Les bases d'estimation sont moins solides en ce qui concerne les applications industrielles dans lesquelles on utilise le charbon pour la production du gaz de chauffage et de force motrice, mais on

peut admettre que la consommation atteint 4,500 tonnes par heure.

Métallurgie et usines.—Comme agent de traitement des minerais, la consommation du charbon atteint 9,000 tonnes par heure, celle des ateliers et des usines serait de 5,000 tonnes.

Usages domestiques.—C'est pour les usages domestiques que l'estimation est la plus difficile et la consommation de beaucoup la plus élevée. On l'estime à 55,000 tonnes par heure ou 1,320,000 tonnes par jour de vingt-quatre heures. Ce chiffre, si élevé qu'il paraisse, est probablement encore trop faible, car la production journalière seule de l'Angleterre et de l'Allemagne, pendant ces dernières années, a atteint 600,000 tonnes, et l'extraction, dans l'ensemble des autres contrées, est de 900,000 tonnes. En acceptant le chiffre de 1,500,000 tonnes comme production journalière actuelle, cette masse énorme de combustible occupe plus de 1,000,000 de mètres cubes, et formerait un bloc de 100 mètres de côté et de 100 mètres de hauteur. En supposant que la production de charbon soit agglomérée sous forme d'un prisme horizontal, de longueur indéfinie ayant pour largeur 20 mètres et pour hauteur 20 mètres également ce prisme s'allongerait de 2,500 mètres par jour à l'une de ses extrémités, et se raccourcirait d'une longueur égale par son autre extrémité.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Le prix de l'abonnement est de **UN DOLLAR** par année, payable d'avance, pour le Canada et les Etats-Unis. Pour la France et les pays de l'union postale, **six francs cinquante centimes**.

Nous ne pouvons fournir que les volumes V, VI, VII, VIII et IX.

Prix de chaque volume broché : **Un Dollar**.
Chaque numéro se vend séparément **10 cts**.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

BOITE POSTALE No 2030, Montreal (Canada.)